



**VILLE DE
KINGSEY FALLS**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière de la Ville de Kingsey Falls :

QUE conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022 et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, tel que requis par la loi.

Ce projet de règlement remplace le code d'éthique existant et propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé municipal;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des employés municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 4- D'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 2 mai 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron Kingsey Falls.

QUE le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 9 h à 12 h, une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Kingsey Falls, le 8 avril 2022

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière